



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récupération

Question écrite n° 62360

Texte de la question

Lors de la présentation de son programme de travail, son prédécesseur avait entre autres annoncé quatre dispositions en faveur des petites et moyennes entreprises. Il s'agissait de permettre l'accélération du remboursement de la TVA afin que 80 % d'entre eux soient réalisés dans un délai inférieur à un mois, de faciliter l'accès des PME à la Bourse par un allègement des obligations auxquelles seraient soumises les sociétés qui souhaiteraient être cotées sur Alternext, le marché non réglementé dont la mise en oeuvre est prévue cette année, de donner la possibilité aux PME de compenser leurs dettes et leurs créances fiscales et enfin de préciser les conditions dans lesquelles une banque peut financer une entreprise en difficulté de façon à éviter à cet organisme bancaire d'être confronté à la justice dans le cadre du « soutien abusif ». Sachant que ces mesures ne seront réalisées que grâce à des aménagements juridiques et financiers complexes, M. Jean-Claude Bois demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles suites il entend réserver à ces suggestions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62360

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3618